

Maroc Hebdo

EDITION N° : 280
Du lundi 25 octobre 2021

Au Quotidien



P. 02

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PJD

BENKIRANE FAIT DE LA RÉSISTANCE

L'ancien secrétaire général de la formation islamiste et ancien Chef du gouvernement ne veut pas attendre davantage pour revenir au premier plan.

RUSH SUR LES CENTRES DE VACCINATION À LA SUITE DE LA DÉCISION DE RENDRE OBLIGATOIRE LE PASS VACCINAL

LE GOUVERNEMENT CRÉE LE CHAOS

Si elle arrive, la redoutée 4ème vague ne peut que porter cette fois la signature du nouveau gouvernement. La décision subite de rendre le pass vaccinal exigible dans les administrations et lieux publics depuis jeudi 21 octobre 2021 a engendré une pression énorme sur les centres de vaccination.

P. 04

ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE: LE MAROC RELÈVE À 64,3% SES AMBITIONS POUR 2030

GAGNER LA BATAILLE DE L'ÉNERGIE

Les énergies renouvelables devraient devenir en 2025 la première source de production électrique au Maroc, devant les sources énergétiques fossiles.

P. 07



Réagissez
À MarocHebdo

[f](#) [t](#) /press.mhi

Abdelilah
Benkirane

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PJD

**BENKIRANE FAIT
DE LA RÉSISTANCE**

L'ancien secrétaire général de la formation islamiste et ancien Chef du gouvernement ne veut pas attendre davantage pour revenir au premier plan.

Pas question de repousser d'une année le prochain congrès national ordinaire du Parti de la justice et du développement (PJD). Et si ce dernier franchit le pas au cours de son congrès extraordinaire prévu le samedi 30 octobre 2021 dans la ville de Rabat, il ne faudra alors plus compter sur lui. C'est en substance le message publié ce dimanche 24 octobre 2021 par Abdelilah Benkirane sur sa page Facebook.

Avec sa façon désormais habituelle de produire des textes signés de sa propre main et d'en diffuser la photo sur ledit réseau social, l'ancien secrétaire général du parti et ancien Chef du gouvernement s'est opposé à une proposition du secrétariat général. Pour quelle raison ? M. Benkirane ne s'en est pas expliqué, mais déjà on voit là une confirmation de son intention de reprendre les commandes du parti, après avoir dû les céder en décembre 2017 à celui qui lui a

également succédé à la primature, à savoir Saâd Eddine El Othmani. Intention qu'il avait exprimée dès le mois de juin 2020 au média électronique qatari Arabi21, auquel il avait déclaré qu'il "ne veu[t] pas être considéré comme mort avant de [véritablement] mourir". Paraphrasant, là, une citation que l'on prête à l'ancien leader nationaliste et secrétaire général du Parti de l'Istiqlal (PI), Allal El Fassi.

Précédente législature

Au demeurant, on rappelle que MM. Benkirane et El Othmani n'ont jamais vraiment été en odeur de sainteté l'un auprès de l'autre, se considérant

presque comme des adversaires (lire n° 1220, du 21 au 27 juillet 2017). Ainsi, le lendemain de la déroute du PJD aux législatives, communales et régionales du 8 septembre 2021, où le parti a notamment perdu 112 des 125 sièges dont il disposait au cours de la précédente législature pour ne plus en avoir que 13, M. Benkirane demandait à M. El Othmani de démissionner, ce que ce dernier ainsi que les membres du secrétariat général feront d'ailleurs le jour même. Et à l'évidence M. Benkirane souhaite que le passage de témoin se fasse au plus vite. Même si le congrès extraordinaire du 30 octobre 2021 répondait finalement à sa quasi injonction et précipitait le départ de M. El Othmani, rien ne garantit, toutefois, que M. Benkirane retrouve le poste de secrétaire général.

Certes, ce dernier semble continuer de jouir de la même aura qu'il avait au plus fort de sa popularité au sein notamment de la jeunesse, qui avant la pandémie de Covid-19 l'invitait régulièrement à s'exprimer à ses meetings en le présentant comme un "leader international", mais cela n'est pas nécessairement le cas auprès des "faucons", c'est-à-dire les caciques. En plus, M. Benkirane n'aura pas la voie complètement libre. Parmi ses adversaires, on annonce notamment l'ancien président du conseil national et ancien maire de Fès, Driss El Azami El Idrissi, l'ancien maire de Salé et ancien directeur de cabinet de M. El Othmani, Jamaâ El Moâtassim, et l'ancien maire de Casablanca, Abdelaziz El Omari. Ce trio est connu pour appartenir au courant de M. Benkirane, mais en même temps chacun poursuit sa propre ambition ●

W. EL BOUZDAINI

**M. BENKIRANE SEMBLE CONTINUER DE JOUIR DE LA MÊME
AURA QU'IL AVAIT AU PLUS FORT DE SA POPULARITÉ
AU SEIN NOTAMMENT DE LA JEUNESSE.**

COUP D'ÉTAT AU SOUDAN

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE CONDAMNE

Des éléments de l'armée ont procédé, lundi 25 octobre au matin, à l'arrestation de plusieurs grands responsables politiques notamment le Premier ministre, Abdallah Hamdok. Parmi les interpellés figurent des ministres et des membres civils du Conseil de souveraineté, haute institution qui chapeaute la transition après la chute de l'ancien président Omar el-Béchir en avril 2019. Plusieurs centaines de personnes sont descendues dans la rue pour s'opposer au putsch, alors que internet est actuellement coupé dans la capitale Khartoum.

Plusieurs organisations soudanaises, notamment l'Association des professionnels, l'un des fers-de-lances de la révolte de 2019, ou encore le Syndicat des

médecins et des banques, ont appelé à la désobéissance, qualifiant de «*coup d'État*» l'action de l'armée. Depuis plusieurs semaines, le pays est en proie à de fortes tensions entre civils et militaires, qui gèrent le partage fragile du pouvoir depuis plus de deux ans.

La communauté internationale a rapidement condamné le putsch. Les États-Unis, dont l'émissaire pour la Corne de l'Afrique était samedi 23 octobre dans le bureau du Premier ministre soudanais, Abdallah Hamdok, se sont dits «*profondément inquiets*», avertissant que «*tout changement du gouvernement de tran-*



sition mettait en danger l'aide américaine». De son côté, la Commission européenne a appelé à la «*libération rapide*» des dirigeants civils du gouvernement du Soudan ●

LES ANTI-PASS VACCINAL PROTESTENT DANS PLUSIEURS VILLES DU MAROC

Rabat, Casablanca, Marrakech ou encore Agadir. Des centaines d'opposants au pass vaccinal obligatoire sont descendus,



dimanche 24 octobre, dans la rue pour contester la mesure gouvernementale entrée en vigueur le 21 octobre. Munies de slogans et de pancartes dénonçant notamment le caractère «*hâtif*» d'imposer

le pass vaccinal et «*l'atteinte aux libertés*» des citoyens, des dizaines de personnes ont observé un sit-in devant le siège du Parlement dans la capitale. Fortement présentes sur place, les forces de l'ordre ont dispersé le sit-in et arrêté quelques participants.

Depuis son annonce le 18 octobre puis son application trois jours plus tard, le pass vaccinal obligatoire ne passe pas auprès d'une partie de la population. Plusieurs personnalités politiques, associations ou encore des organisations professionnelles ont exprimé leur réticence, voire leur refus de cette mesure, alors que les pétitions à ce sujet se multiplient.

IMPOSITION DU PASS VACCINAL :

L'ORDRE ET LE SYNDICAT DES AVOCATS DÉNONCENT UNE DÉCISION ANTICONSTITUTIONNELLE
L'Ordre et le Syndicat des avocats du Maroc ont appelé, samedi le 23 octobre 2021, à «*l'annulation de cette décision soudaine*» et s'opposent à la demande de présentation de ce document comme condition de voyage. Se définissant en tant que concerné par la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'Ordre des avocats estime que «*la circonstance exceptionnelle que connaît notre pays (...), ne doit pas justifier l'adoption de décisions comportant des retours sur des acquis en matière de droits humains, et des exigences qui violent la Constitution dans la mesure où ils affectent les droits constitutionnels, et contredisent ce qui a été approuvé par les chartes et les déclarations*». Même son de cloche chez le Syndicat des avocats du Maroc (SAM), qui dénonce une décision «*anticonstitutionnelle*» et qui va à l'encontre des acquis en matière des droits de l'Homme.

RUSH SUR LES CENTRES DE VACCINATION À LA SUITE DE LA DÉCISION DE RENDRE OBLIGATOIRE LE PASS VACCINAL

LE GOUVERNEMENT CRÉE LE CHAOS

Si elle arrive, la redoutée 4^{ème} vague ne peut que porter cette fois la signature du nouveau gouvernement. La décision subite de rendre le pass vaccinal exigible dans les administrations et lieux publics depuis jeudi 21 octobre 2021 a engendré une pression énorme sur les centres de vaccination.



Ne soyez pas surpris si vous entendez parler d'une quatrième vague dans les deux ou trois semaines à venir. Elle sera l'œuvre du gouvernement Akhannouch et de son ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb. La décision subite de rendre le pass vaccinal exigible dans les administrations et lieux publics et privés à partir du jeudi 21 octobre 2021 a engendré une pression énorme sur les centres de vaccination.

Ces derniers ont été assaillis, depuis le premier jour de l'entrée en vigueur de la décision gouvernementale, par des citoyens affolés et apeurés, de tous âges et de tous bords, cherchant à se faire vacciner de peur de faire l'objet de restrictions de leurs libertés individuelles. Aucun respect de la distanciation, non-port du masque de protection, il n'y a que les gros bras prêts à jouer des coudes qui passent en premier.

Une scène chaotique que s'il était encore de

IL ÉTAIT PRÉVISIBLE QUE CE GENRE DE DÉCISIONS ENGENDRERAIT CE DÉSORDRE GRAVE.

ce monde, le célèbre peintre français Eugène Delacroix aurait immortalisée! A Casablanca, comme dans les grandes villes comme Marrakech, la situation est indescriptible. Dans les deux vaccinodromes de la métropole, c'est l'anarchie totale.

A des milliers de personnes qui arrivent tôt le matin pour faire la queue, on demande à 11h ou midi de revenir le lendemain. Le système tombe en panne comme par hasard. Pas de rendez-vous, encore moins un rendez-vous informatisé. Des vigiles font la loi, la leur. Ils distribuent un bout de papier où figurent des numéros qui donnent une idée

sur le temps d'attente. Mais si au moins cela était respecté. Les vigiles ont «leurs clients». Dans leur grande majorité, les citoyens qui viennent se faire vacciner ont peur des représailles. Après l'interdiction d'accès aux lieux publics (restaurants, cafés, centres commerciaux...), aux administrations et au travail, ils craignent des sanctions pécuniaires. Ils déplorent l'absence de communication préalable et détaillée de la part du ministère de la Santé et du gouvernement.

Accès aux lieux publics

Il était prévisible que ce genre de décisions engendrerait ce désordre grave. Si elle arrive, la redoutée 4^{ème} vague ne peut que porter cette fois la signature du nouveau gouvernement. Le ministre de la santé, Khalid Aït Taleb, avait informé, le même jour de la diffusion de l'annonce de l'obligation du pass sanitaire, sur l'obsolescence du vaccin en cas de non administration de la troisième dose six mois après avoir reçu sa deuxième dose. Et dans un communiqué diffusé vendredi 22 octobre, le ministère informe «*les citoyens ayant reçu la première dose du vaccin contre le nouveau coronavirus qu'ils peuvent obtenir un pass vaccinal provisoire téléchargeable directement après avoir reçu la première dose du vaccin et ce, à partir du lundi 25 octobre*». Bref, il a invité tous les groupes ayant reçu la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} doses du vaccin à se rendre en même temps aux centres de vaccination, ce qui n'a pas manqué de provoquer le chaos et d'offrir ainsi un terrain fertile à la transmission du virus du Covid-19. On a promis aux Marocains le changement dès les premiers jours de l'investiture du gouvernement, le changement est déjà là. Et il est implémenté par la peur et la psychose générale ●

Marouane KABBAJ

FLOU SUR L'APPLICATION DU PASS VACCINAL DANS LE SECTEUR PRIVÉ

LA CGEM SOLLICITE DES ÉCLAIRAGES DU GOUVERNEMENT

Dans un courrier transmis au gouvernement Akhannouch, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) souhaite avoir des réponses sur certaines questions liées aux modes d'application du pass vaccinal dans les entreprises du secteur privé.



Chakib Alj

Depuis le 21 octobre 2021, le pass vaccinal est obligatoire pour effectuer des déplacements entre les préfectures, se rendre dans les administrations, ou fréquenter des lieux publics comme les cafés et restaurants, si l'on se fie au communiqué du gouvernement qui a officialisé la date d'entrée en vigueur de cette mesure. «*Les fonctionnaires, les employés et les usagers des administrations sont (...) tenus de fournir le pass vaccinal pour accéder aux administrations publiques, semi-publiques et privées*», indique-t-il. Mais, concrètement, est-ce que toutes les entreprises du secteur privé sont concernées par cette décision outre les hôtels, les cafés et les restaurants? Telle est l'une des questions posées par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), par le biais

CES ZONES D'OMBRES SOULEVÉES SUSCITENT ACTUELLEMENT PLUSIEURS INTERROGATIONS, AUSSI BIEN CHEZ LES CHEFS D'ENTREPRISES QUE CHEZ LES SALARIÉS, PARTICULIÈREMENT CEUX QUI NE SOUHAITENT EN AUCUN CAS SE FAIRE VACCINER.

d'un courrier transmis au Chef du gouvernement Aziz Akhannouch, et aux ministres de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, de la Santé, Khalid Aït Taleb, et de l'Inclusion économique, de la petite entreprise et de l'emploi, Younes Sekkouri. Dans cette lettre, le patronat marocain sollicite de leur part des éclaircissements dans ce sens.

Contrôle technique

Autres interrogations soulevées par l'équipe de Chakib Alj, l'exigence ou non de ce document aux visiteurs qui voudront se déplacer dans ces structures ainsi que les mesures que peut engager l'entreprise

à l'encontre des salariés qui ne disposent pas de pass vaccinal. La CGEM a également demandé aux différentes autorités de lui expliquer les modalités de contrôle technique de ce document, notamment via les QR code. Enfin, elle voudrait savoir si les pass vaccinaux étrangers sont tout aussi valables dans les entreprises.

Ces zones d'ombre soulevées suscitent actuellement plusieurs interrogations, aussi bien chez les chefs d'entreprises que chez les salariés, particulièrement ceux qui ne souhaitent en aucun cas se faire vacciner. Des éclairages s'avèrent donc nécessaires. Cette demande de la CGEM intervient dans ce contexte marqué par une vive po-

lémique sur l'imposition de ce pass vaccinal, perçue par de nombreuses personnes comme une mesure hâtive qui limite les libertés individuelles. De grandes organisations, comme l'Association marocaine des droits humains (AMDH) et l'Ordre national des avocats, l'ont vigoureusement dénoncée et exigent son annulation. Une pétition en ligne intitulée «Non au pass vaccinal au Maroc sans débat national», lancée par un collectif citoyen le 19 octobre 2021, a déjà recueilli plus de 34.000 signatures à la date du lundi 25 octobre ●

Elimane SEMBENE

LUTTE CONTRE LES CANCERS DU SEIN ET DU COL DE L'UTÉRUS ANCEMENT D'UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION

Le ministère de la Santé et de la protection sociale annonce le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation sur l'importance du dépistage et de la détection précoce des cancers du sein et du col de l'utérus qui se déroulera du 25 octobre au 25 novembre 2021. Ces deux pathologies sont les premiers cancers enregistrés chez la femme au Maroc, avec des pourcentages respectifs de 36% et 11,2%, selon les données du registre du cancer, précise le département du ministre Khalid Ait Taleb. Il annonce le lancement d'une campagne médiatique pour sensibiliser la population, particulièrement les femmes des tranches d'âges ciblées, sur l'importance de la détection précoce de ces deux cancers. Des mesures seront également prises pour faciliter l'accès des femmes aux services de dépistage, de diagnostic précoce et de traitement dans de bonnes conditions en veillant au respect des mesures préventives contre la transmission de la Covid-19, ainsi que le renforcement de la mobilisation des partenaires, des départements ministériels externes et des organisations non-gouvernementales ●

E. S.



Khalid
Ait Taleb



CYCLE DIGITAL D'AWB "CIB MEETING": ATTIJARIWAFABANK DÉBAT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TOUT FAIRE POUR FINANCER L'ÉNERGIE VERTE EN AFRIQUE

À la veille de la COP 26 prévue en novembre 2021 à Glasgow en Grande Bretagne, le pôle Corporate and Investment Banking du groupe Attijariwafa bank (AWB) a organisé un webinaire, qui s'inscrit dans le cadre de cycle digital d'AWB «CIB Meeting», pour débattre de la transition énergétique. L'événement était destiné à la communauté des investisseurs, des institutionnels et des opérateurs économiques africains. Objectif: croiser les regards d'experts internes et externes sur les perspectives de partenariats publics et privés en faveur de cette transition sur le continent.

Cet événement est structuré autour de trois grands axes. Il s'agit du rôle de la réglementation dans l'accélération de la transition énergétique, l'importance de l'implication du secteur privé dans l'implémentation de la vision des États pour favoriser la transition et enfin, le rôle des

banques commerciales africaines et des fonds internationaux dédiés, notamment le Fonds vert pour le climat (GCF), dans le financement des projets énergétiques.

Accélérer la transition énergétique Ce webinaire a été conclu par l'importance du rôle des banques commerciales africaines dans cette dynamique. L'occasion pour le groupe Attijariwafa bank de rappeler son implication puisque, avec l'appui des fonds internationaux et de banques multilatérales, il structure et finance le développement de projets publics et privés de l'énergie verte en Afrique. Pour rappel, le groupe bancaire a obtenu en 2019 l'accréditation du Fonds vert pour le climat des Nations unies, Green Climate Fund (GCF), en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre des financements verts en Afrique ●

S. M.

ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE: LE MAROC RELÈVE À 64,3% SES AMBITIONS POUR 2030

GAGNER LA BATAILLE DE L'ÉNERGIE

Les énergies renouvelables devraient devenir en 2025 la première source de production électrique au Maroc, devant les sources énergétiques fossiles



velables au Maroc s'est élevée à 3.934 MW sur une puissance totale de 10.627 MW, soit une part des renouvelables de 37% dans le mix électrique national, contre donc un objectif initial de 42%.

Projets en cours et programmés

Pour le solaire, le Royaume a atteint une capacité de 747 MW à fin 2020, grâce à des projets développés par Masen et l'ONEE. Les projets de Masen portent sur Noor Ouarzazate I (160 MW), II (200 MW) et III (150 MW) développés selon la technologie CSP (solaire thermique à concentration). S'ajoute le programme photovoltaïque Noor PV I réparti sur 3 centrales: Ouarzazate IV (72 MW), Laâyoune (85 MW) et Boudjour (20 MW). Concernant les projets développés par l'ONEE, ils concernent le parc d'Ain Bni Mathar (20 MW) et

Le Maroc revoit à la hausse ses ambitions pour les énergies renouvelables. Au vu des projets en cours et ceux programmés, l'objectif de 42% du mix électrique, fixé pour 2020, sera atteint en 2022 et celui de 52% en 2025 au lieu de 2030. Ainsi, en prenant en considération la planification du gestionnaire du réseau national de transport d'électricité, la part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030 serait de 64,3% pour une capacité installée de 20.254 MW et une marge de réserve de 12,2%. Par conséquent, les énergies renouvelables, dont les capacités ont crû cette année malgré la crise, devraient devenir en 2025 la première source de production électrique au Maroc, devant les sources énergétiques fossiles.

**LA CAPACITÉ EN ÉNERGIES RENOUVELABLES CUMULÉE
DEVRAIT DÉPASSER ATTEINDRE 4.050 MW À FIN 2021,
SOIT 37,6% DU MIX ÉLECTRIQUE.**

Les projections pour fin 2021 prévoient une capacité additionnelle de 80 MW en solaire (provenant du Projet Noor Tafilalet) et 36 MW en éolien (Parc Oualidia). Ainsi, la capacité globale en énergies renouvelables cumulée devrait dépasser, pour la première fois, la barre des 4.000 MW et atteindre 4.050 MW à fin 2021, soit 37,6% du mix électrique.

Les derniers chiffres définitifs, fraîchement publiés, montrent qu'à fin 2020, la capacité installée en énergies renou-

Erfoud (40 MW). Pour ce qui est de l'éolien, le Maroc affiche une capacité de 1.387 MW: Koudia Al Baida (50 MW), Amougoul (60 MW), Tanger I (140 MW), Tarfaya (300 MW), Akhfennir (200 MW), Haouma (50 MW), Foug El Oued (50 MW), Jbel Khelladi (120 MW), Aftisat (200 MW), parc de Cimentiers (37 MW) et Midelt (180 MW).

Enfin, dans l'hydraulique, le Royaume abrite plus de 25 usines totalisant environ 1.800 MW●

Seddik MOUAFKAK

30 ANS
ENSEMBLE





MarocHebdo

**TOUTE
L'INFORMATION
MAROCAINE ET
INTERNATIONALE
EN CONTINU**

**INFORMER EN TOUTE
INDÉPENDANCE**

**24 HEURES/24,
7 JOURS/7, SUR :
maroc-hebdo.com**

 Réagissez
à **MarocHebdo**

  /press.mhi

Tél.: (+212) 0522 23 81 76 (LG) - Fax : (+212) 0522 98 21 61
E-mail : mhi@maroc-hebdo.press.ma

Retrouvez l'édition digitale de notre magazine sur votre smartphone ou tablette. Scannez le QR code pour vous connecter à notre site web.